

RAPPORT ANNUEL 2023 MOVENTIS – TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES

Paul Euzière

Conseiller communautaire

Président du Groupe « *Grasse à Tous Ensemble et Autrement* »

Ce rapport d'activité de Marfina-Moventis appelle plusieurs remarques de notre part.

D'une part, il fait état de « *mouvements sociaux importants et de conflits avec les délégués du personnel* ».

Une première remarque et elle n'est pas de forme : **s'il y a dans les transports urbains du Pays de Grasse des « *mouvements sociaux importants* », le conflit n'est donc pas qu'avec les délégués du personnel.**

Je trouve d'ailleurs surprenant qu'un rapport de 62 pages d'un Délégué de Service Public commence dès sa 6^{ème} ligne par **cibler des délégués du personnel qui, je le rappelle, peut-être que les propriétaires de cette entreprise catalane l'ignorent, mais ont des fonctions et des protections reconnues par les Constitution et lois françaises.**

Il serait beaucoup plus utile pour les élus que nous sommes, que Marfina-Moventis nous explique **pour quelles raisons précises des personnels qui n'avaient plus fait de grève locale depuis 2018 se sont subitement mis à partir du 1^{er} janvier 2023 à multiplier les préavis de grève, et pour quelles raisons un climat social apaisé s'est ainsi détérioré.**

D'ailleurs, le climat social ne s'est pas détérioré par un quelconque mécanisme incompréhensible ; **mais il a été détérioré par des actes et des comportements précis du Délégué.**

Ce n'est pas par des mesures d'intimidation et de pression sur les personnels et ses représentants -que personne ici n'accepterait- que l'on ira vers une solution conforme à l'intérêt aussi bien des habitants du Pays de Grasse que des chauffeurs.

Il y a des actes graves qui aggravent la situation et le climat.

Il est grand temps d'en sortir et d'en sortir par le haut.

Nous avons dit et répété, dès avant l'entrée en application de la DSP, le 1^{er} janvier 2023, qu'il fallait s'asseoir autour d'une table : les représentants des élus, des chauffeurs et employés de

Sillages, de l'entreprise délégataire et des représentants des usagers, pour discuter de tous les

problèmes et éviter les conflits d'où personne –et certainement pas la Communauté d'Agglomération- ne sortirait gagnant.

A nos propositions de dialogue et de bon sens, il n'a été opposé que des fins de non-recevoir. On voit le résultat aujourd'hui.

Nous réitérons donc notre proposition aujourd'hui.

Ce rapport rappelle les avenants 1 et 2 en « oubliant » -c'est quand même énorme !- de mentionner le coût exorbitant de l'avenant numéro 2, signé seulement cinq mois après l'entrée en application du contrat initial, et dont le montant s'élève à la modique somme de 19 172 000 €. Moventis cite et détaille les avenants, mais par leur coût...

Moventis fait état d'une perte pour l'année 2023 de 1 537 000 €.

C'est une situation préoccupante.

Il nous est mentionné dans le Compte de résultat des « intérêts et charges assimilées » pour un montant de 599 000 € qui évidemment entrent dans le déficit de 1, 5 million.

Mais nous n'avons aucune indication sur la nature de ces charges financières.

De façon générale, ce Compte de résultat est insuffisamment détaillé, il ne comporte même pas de numéro de chapitres et rubriques.

En page 62, il est mentionné une rubrique : « *Etat contentieux tiers et client* » avec état : « *néant* ». Or, l'avenant numéro 2 -et cela a fait l'objet de question et de demande de Magali Conesa dans un précédent conseil communautaire- l'avenant n°2 a été attaqué au Tribunal Administratif par la société Transdev.

Comment peut-on écrire : « *Etat contentieux tiers et client : néant* » ?

Enfin, on ne trouve -là encore, c'est énorme- aucune mention de la construction du nouveau dépôt de bus qui était estimé à 13 millions € et dont la réalisation au 1^{er} juillet 2025 a été renvoyée à un calendrier dont nous ignorons la date.

Or, je le rappelle, c'est la construction de ce nouveau dépôt qui a justifié la durée de 10 ans de la Délégation de Service Public à Marfina-Moventis...